

**AVIS  
PUBLIC**

# Admission et INSCRIPTION

DES ÉLÈVES POUR 2018-2019

**6 ET 7 FÉVRIER 2018**

## INSCRIPTION AU PROGRAMME PASSE-PARTOUT

- L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2018;
- Se présenter à l'école qui dispense le programme (pour les territoires concernés) le 6 ou le 7 février 2018 entre 8 h et 11 h 30 et entre 13 h et 18 h.

### ÉCOLES QUI OFFRENT LE PROGRAMME

### TERRITOIRES ET/OU ÉCOLES DESSERVIS

Monseigneur-Prince	St-Robert, St-Aimé, Massueville
Notre-Dame-d'Yamaska	Yamaska, St-David
Maria-Goretti	Maria-Goretti et Sainte-Anne-les-Îles
Martel	Secteur Tracy, St-Joseph-de-Sorel et St-Roch-de-Richelieu
Saint-Gabriel-Lalemant	Saint-Gabriel-Lalemant et Au Petit Bois

Les parents de St-Ours et de Ste-Victoire qui souhaitent inscrire leur enfant au programme Passe-Partout peuvent le faire dans l'école de leur choix.

## INSCRIPTION À LA MATERNELLE 4 ANS À TEMPS PLEIN

(Écoles Martel et Maria-Goretti)

- L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2018;
- L'enfant doit résider sur le territoire desservi par l'École Martel ou l'École Maria-Goretti;
- L'enfant doit résider dans une unité de peuplement identifiée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);
- Se présenter à l'école concernée le 6 ou le 7 février 2018 entre 8 h et 11 h 30 et entre 13 h et 18 h.

## INSCRIPTION À LA MATERNELLE - 5 ANS

(toutes les écoles primaires)

- L'enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre 2018;
- Se présenter à l'école de votre secteur le 6 ou le 7 février 2018 entre 8 h et 11 h 30 et entre 13 h et 18 h.

## INSCRIPTION AU PRIMAIRE

- L'enfant doit avoir 6 ans au 30 septembre 2018;
- S'il s'agit d'une **première inscription**, se présenter à l'école de secteur le 6 ou le 7 février 2018 entre 8 h et 11 h 30 et entre 13 h et 18 h.

## NOUVEAUTÉ

Si votre enfant fréquente déjà une de nos écoles primaires, vous devrez compléter son **inscription en ligne sur le Mozaïk - Inscription durant la semaine du 5 au 9 février**. Une procédure simple vous sera transmise à cet effet par courriel le 5 février.

## INSCRIPTION AU SECONDAIRE

- S'il s'agit d'une **première inscription**, veuillez communiquer avec un conseiller en orientation de l'école concernée.
- Si votre enfant fréquente déjà l'école secondaire, vous recevrez, en février, le formulaire d'inscription officielle et choix de cours 2018-2019 à compléter et à retourner à l'école au plus tard le 2 mars.

## DOCUMENTS REQUIS POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION

- L'original du certificat de naissance de votre enfant (grand format)
- Une preuve de votre lieu de résidence (ex. : permis de conduire, avis de cotisation de Revenu Québec, compte de taxes scolaires ou municipales, etc.)



Pour plus d'informations

[WWW.CS-SORELTRACY.QC.CA](http://WWW.CS-SORELTRACY.QC.CA)



100 % recyclé